



Synology DiskStation DS3018xs

Guide d'installation matérielle

Table des matières

Chapitre 1 : Avant de commencer

Contenu de la boîte.....	3
Aperçu de Synology DiskStation.....	4
Consignes de sécurité.....	5

Chapitre 2 : Installation matérielle

Outils et pièces nécessaires pour l'installation.....	6
Installation des disques.....	6
Pour démarrer le DiskStation.....	9
Ajouter un module de RAM sur un DiskStation.....	10
Montage de la carte adaptatrice M2D17 sur le DiskStation.....	11
Ajout d'une carte d'interface réseau.....	13
Remplacer le ventilateur du système.....	15

Chapitre 3 : Installation de DSM sur le DiskStation

Installation de DSM avec Web Assistant.....	18
Plus d'informations.....	18

Annexe A : Caractéristiques

Annexe B : Tableau des voyants à LED

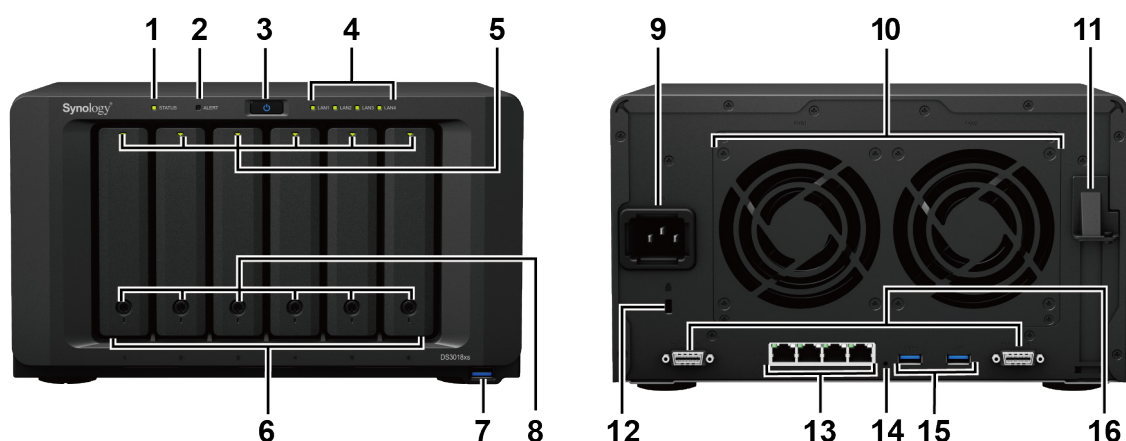
Avant de commencer

Nous vous remercions d'avoir acheté un produit Synology. Avant d'installer votre nouveau DiskStation, veuillez vérifier le contenu du colis afin de vous assurer que vous avez reçu les éléments ci-dessous. Veuillez également à lire attentivement les instructions de sécurité pour éviter de vous blesser ou d'endommager votre DiskStation.

Contenu de la boîte

Unité principale x 1	Cordon d'alimentation secteur x 1
	
	Câble LAN RJ-45 x 2
	
	28 vis de fixation pour disques durs 2,5"
	
	Clé de tiroir à disque dur x 2
	

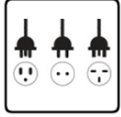
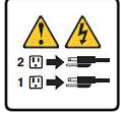
Aperçu de Synology DiskStation



1	Voyant d'état	Avant	Affiche l'état du système. Pour plus de renseignements, voir « Annexe B : LED Indicator Table ».
2	Indicateur d'alerte		Affiche les avertissements concernant le ventilateur ou la température. Pour plus de renseignements, voir « Annexe B : LED Indicator Table ».
3	Bouton d'alimentation		1. Appuyez pour allumer le DiskStation. 2. Pour éteindre le DiskStation, appuyez de manière prolongée sur le bouton d'alimentation jusqu'à ce que vous entendiez un « bip » et que le voyant d'alimentation commence à clignoter.
4	Voyants réseau local		Affiche l'état de la connexion réseau. Pour plus d'informations, reportez-vous à « Annexe B : LED Indicator Table ».
5	Voyant d'état de disque dur		Affiche l'état du disque installé. Pour plus de renseignements, voir « Annexe B : LED Indicator Table ».
6	Tiroir à disque dur		Installez les disques durs (lecteurs de disques durs ou disques SSD) ici.
7	Port avant USB 3.0		Connectez ici des disques durs externes, des imprimantes USB ou d'autres périphériques USB à votre DiskStation.
8	Verrou de tiroir à disque dur		Verrouiller ou déverrouiller les tiroirs à disque dur
9	Port d'alimentation	Retour	Connectez le cordon d'alimentation secteur ici.
10	Ventilateur		Élimine l'excès de chaleur et refroidit le système. Si le ventilateur ne fonctionne pas correctement, le DiskStation émet un bip.
11	Emplacement pour extension PCI Express		Prend en charge une carte d'extension pour emplacement PCIe x8 (liaison x8).
12	Fente de sécurité Kensington		Fixez un verrou de sécurité Kensington ici.
13	Port LAN		Connectez les câbles réseau ici.
14	Bouton RESET		1. Appuyez et maintenez jusqu'à ce que vous entendiez un bip pour restaurer l'adresse IP par défaut, le serveur DNS, et les mots de passe pour le compte admin . 2. Appuyez de manière prolongée jusqu'à ce que vous entendiez un bip, puis appuyez et maintenez à nouveau jusqu'à ce que vous entendiez trois bips pour remettre le DiskStation en état « Non installé », afin de pouvoir réinstaller DiskStation Manager (DSM).
15	Port arrière USB 3.0		Connectez ici des disques durs externes, des imprimantes USB ou d'autres périphériques USB à votre DiskStation.
16	Port d'expansion		Connectez l'unité d'expansion Synology ¹ au DiskStation ici.

¹ Pour plus d'informations sur l'unité d'expansion Synology prise en charge par votre DiskStation, veuillez visiter www.synology.com.

Consignes de sécurité

	Évitez l'exposition directe à la lumière solaire ou la proximité avec des produits chimiques. Assurez-vous que l'environnement ne change pas brusquement de température ou d'humidité.
	Placez toujours le produit avec le côté droit dirigé vers le haut.
	Ne pas placer près de liquides.
	Avant de nettoyer, débranchez d'abord le cordon d'alimentation. Essayez l'appareil avec des serviettes en papier humides. N'utilisez pas de produits chimiques ou de nettoyeurs àérosol.
	Afin d'éviter de faire tomber l'unité, ne la placez pas sur des chariots ou des surfaces instables.
	Le cordon d'alimentation doit être branché sur une prise secteur correspondant à la tension appropriée. Assurez-vous que la tension CA fournie est correcte et stable.
	Pour mettre l'appareil complètement hors tension, assurez-vous que tous les cordons d'alimentation sont débranchés de la source d'alimentation.
	Risque d'explosion si la batterie est remplacée par un type incorrect. Éliminez les batteries usagées de façon appropriée.

Installation matérielle

Outils et pièces nécessaires pour l'installation

- Un tournevis (uniquement pour les disques de 2,5")
- Au moins un disque dur SATA de 3,5" ou 2,5" (Consultez www.synology.com pour connaître les modèles de disques durs compatibles).

Avertissement : Si vous installez un disque dur qui contient des données, le système formate le disque et efface toutes les données existantes. Veuillez sauvegarder les données importantes avant l'installation.

Installation des disques

- 1 Appuyez sur la partie inférieure du tiroir à disque dur pour faire sortir la poignée.



- 2 Tirez la poignée du tiroir à disque dur dans la direction indiquée ci-dessous pour enlever le tiroir à disque dur.

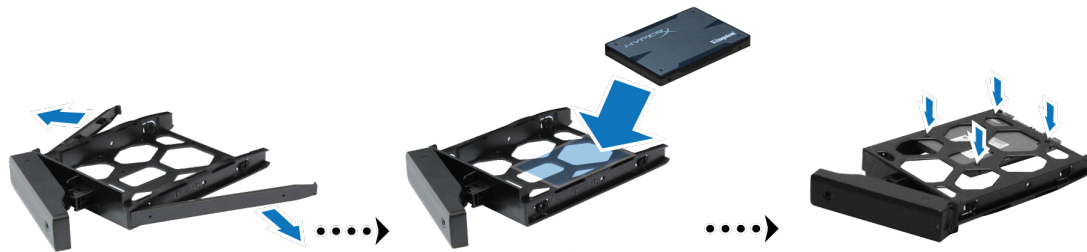


3 Chargez les disques durs dans les tiroirs.

- **Pour les disques durs 3.5"** : Retirez les panneaux de fixation sur les côtés du plateau de disque dur. Placez le disque dans le tiroir à disque dur. Puis insérez les panneaux de fixation pour mettre le disque dur en place et le fixer.



- **Pour les disques durs 2.5"** : Retirez les panneaux de fixation sur les côtés du plateau de disque dur et rangez-les dans un endroit sûr. Placez le disque dur dans la zone bleue (illustrée ci-dessous) du tiroir à disque dur. Retournez le tiroir (haut/bas) et serrez les vis pour bien fixer le disque en place.



- 4 Insérez le tiroir à disque dur dans la baie de disque vide.



Remarque : veillez à pousser la baie à fond. Autrement le disque dur risque de ne pas fonctionner correctement.

- 5 Alignez la poignée sur le panneau avant pour maintenir le tiroir à disque dur en place.
- 6 Insérez la clé de tiroir à disque dur dans le verrou du tiroir à disque dur, et tournez-la dans le sens des aiguilles d'une montre (en position « I ») pour déverrouiller la poignée du tiroir à disque dur, puis retirez la clé.



- 7 Répétez les étapes ci-dessus pour monter les autres disques durs que vous avez préparés.
- 8 Les disques sont numérotés selon le schéma ci-dessous.



Remarque : si vous voulez créer un volume RAID, il est recommandé d'installer des disques durs de même taille pour optimiser l'utilisation de la capacité de disque.

Pour démarrer le DiskStation

- 1 Utilisez le câble réseau pour brancher le DiskStation à votre commutateur, routeur ou concentrateur.
- 2 Connectez l'une des extrémités du cordon d'alimentation au port d'alimentation du DiskStation et l'autre extrémité sur une prise secteur.



- 3 Appuyez sur le bouton d'alimentation.



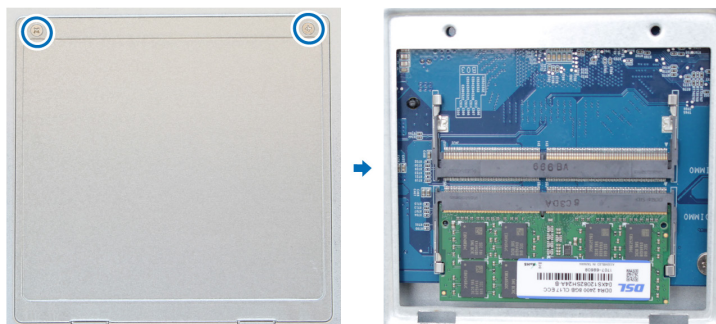
Félicitations ! Votre DiskStation est maintenant en ligne et peut être détecté par un ordinateur du réseau.

Ajouter un module de RAM sur un DiskStation

Le module optionnel de RAM DDR4 Synology est conçu pour augmenter la mémoire du DiskStation. Suivez les étapes ci-dessous pour installer, vérifier ou retirer un module de RAM sur votre DiskStation.

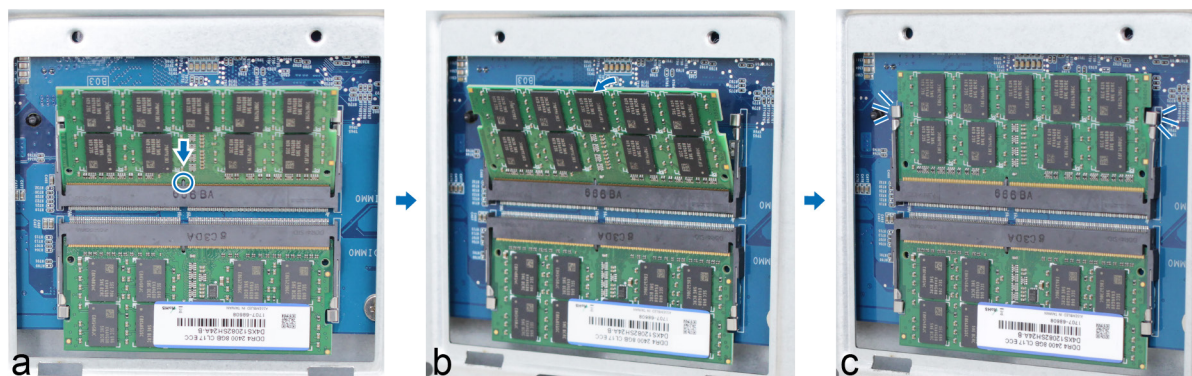
Pour installer le module de RAM :

- 1 Éteignez votre DiskStation. Débranchez tous les câbles reliés à votre DiskStation pour prévenir tout dommage éventuel.
- 2 Les modules de RAM se situent en bas du DS3018xs.
- 3 Retirez les 2 vis qui maintiennent le couvercle du bas. Soulevez le couvercle et mettez-le de côté. Vous pouvez voir un module de 8 Go préinstallé.



Important : lorsque vous retirez couvercle, vous exposez des composants internes sensibles. Évitez de toucher quoi que ce soit hormis le bloc mémoire lorsque vous retirez ou ajoutez de la mémoire.

- 4 Insérez le nouveau module de mémoire dans le logement :
 - a Alignez l'encoche du bord doré du module avec l'encoche du logement mémoire inférieur.
 - b Inclinez la carte et insérez le module dans le logement. Assurez-vous que le module est correctement inséré.
 - c Poussez le module mémoire vers le bas en exerçant une pression modérée jusqu'à ce que vous entendiez un déclic.



Important : tenez le module de mémoire par les bords et ne touchez pas les connecteurs dorés.

Remarque : Synology propose des modules de RAM¹ pour la mise à niveau de la mémoire. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.synology.com/products/Synology_RAM_Module.

- 5 Remettez en place le couvercle du bas. Remettez en place les 2 vis que vous avez ôtées à l'étape 3.
- 6 Rebranchez les câbles que vous avez enlevés à l'étape 1, puis appuyez de manière prolongée sur le bouton d'alimentation de votre DiskStation.

¹Synology n'offre aucune garantie complète du produit ni assistance technique si des modules de RAM autres que ceux de Synology sont utilisés pour la mise à niveau de la mémoire.

Pour vous assurer que le DiskStation reconnaît la nouvelle capacité mémoire :

- 1 Installez DiskStation Manager (DSM). (Reportez-vous au chapitre suivant pour plus d'informations.)
- 2 Connectez-vous à DSM en tant qu' **admin** ou utilisateur appartenant au groupe **administrators**.
- 3 Vérifiez **Mémoire physique totale** dans **Panneau de configuration > Centre d'infos**.

Si votre DiskStation ne reconnaît pas le module de mémoire ou ne démarre pas avec succès, vérifiez que le module a été installé correctement.

Pour retirer le module de RAM :

- 1 Suivez les étapes 1 et 2 de la section « Pour installer le module de RAM » pour éteindre votre DiskStation, déconnectez les câbles, puis enlevez le cache inférieur.
- 2 Poussez vers l'extérieur les leviers des deux côtés du module de RAM. Le module est relâché de son logement.



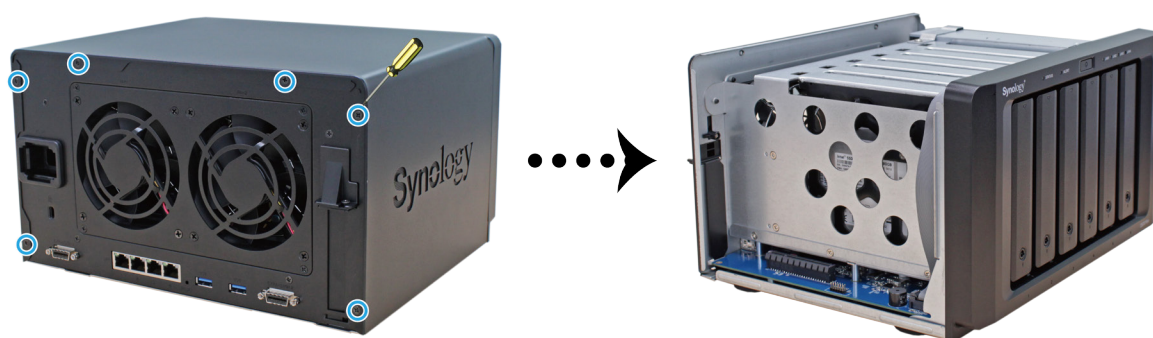
- 3 Tenez le module de mémoire par les encoches et enlevez-le du logement.
- 4 Remettez en place le couvercle du bas. Remettez en place les vis ôtées à l'étape 1.
- 5 Rebranchez les câbles que vous avez enlevés à l'étape 1. Pouvez maintenant mettre le DiskStation sous tension.

Montage de la carte adaptatrice M2D17 sur le DiskStation

Votre DiskStation prend en charge une carte adaptatrice M2D17. Pour remplacer le support long par la carte adaptatrice M2D17, suivez les instructions ci-dessous.

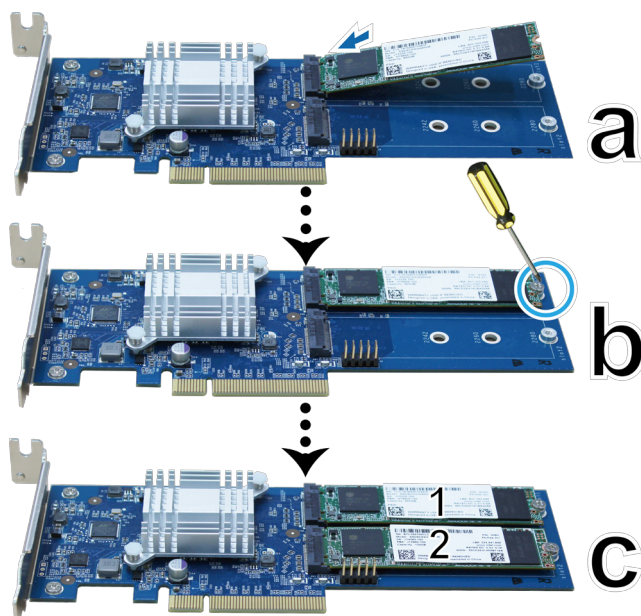
Pour installer la carte adaptatrice M2D17 :

- 1 Mettez hors tension le DiskStation et débranchez tous les câbles de votre DiskStation pour prévenir tout dommage éventuel.
- 2 Ouvrez le couvercle supérieur du DiskStation en retirant les 6 vis qui maintiennent l'appareil principal.



3 Ajoutez le SSD M.2 à la carte adaptatrice M2D17 :

- a** Insérez le SSD M.2 dans le logement. Assurez-vous que la carte est complètement insérée.
- b** Serrez le SSD à l'aide d'une vis.
- c** Répétez les deux étapes précédentes s'il est nécessaire d'installer un autre SSD en option. Le numéro des logements est indiqué ci-dessous.

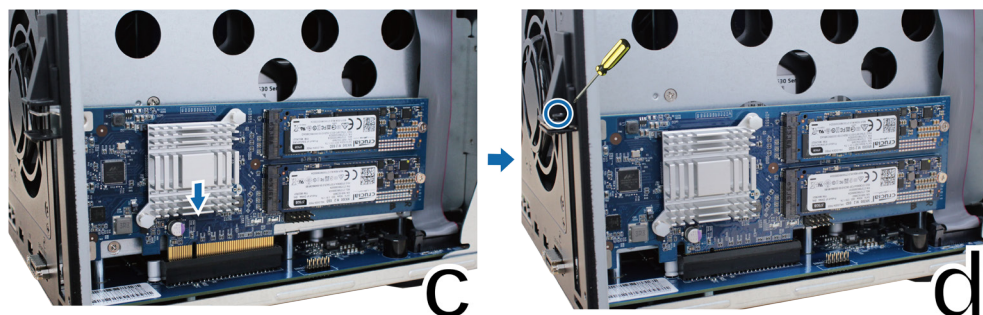


4 Installez la carte adaptatrice M2D17 :

- a** Retirez la vis qui maintient le cache du logement de la carte adaptatrice.
- b** Retirez le cache du logement de la carte adaptatrice.



- c** Alignez les connecteurs de la carte avec le logement de la carte adaptatrice, puis insérez la carte dans le logement.
- d** Remettez en place la vis retirée à l'étape 4-a pour maintenir la nouvelle carte que vous avez insérée.



5 Remettez en place le boîtier supérieur que vous avez enlevé à l'étape 2 et serrez les vis.

Ajout d'une carte d'interface réseau

Votre DiskStation est doté d'un port d'extension PCI Express permettant d'installer une carte d'interface réseau 10GoE ou Gigabit pour l'extension de port LAN.

Pour installer une carte d'interface réseau :

- 1 Maintenez enfoncé le bouton Power jusqu'à ce que vous entendiez un « bip » pour éteindre votre DiskStation. Débranchez tous les câbles de votre DiskStation pour prévenir tout dommage éventuel.
- 2 Ôtez les 6 vis qui maintiennent l'unité principale, puis tirez le capot supérieur dans le sens indiqué ci-dessous.



¹ Pour plus d'informations sur les cartes d'interface réseau 10G/E ou Gigabit prises en charge, visitez www.synology.com.

3 Retirez le blindage de l'emplacement d'extension.

a Retirez la vis qui maintient le cache du logement de la carte adaptatrice.

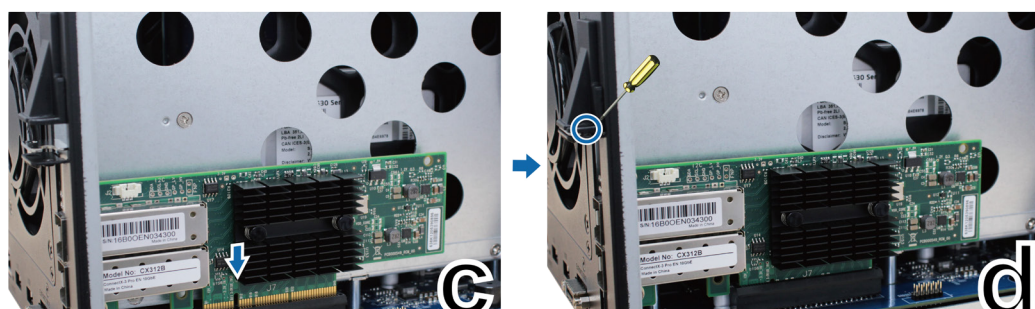
b Retirez le cache du logement de la carte adaptatrice.



4 Installez la carte d'interface réseau :

a Alignez les connecteurs de la carte avec le logement de la carte adaptatrice, puis insérez la carte dans le logement.

b Utilisez les deux doigts avec une pression ferme et égale pour pousser la carte et le support vers le bas.



5 Remplacez le cache supérieur, puis remplacez et serrez les 6 vis que vous avez retirées à l'étape 2.

Remarque : assurez-vous que les connecteurs sont complètement insérés. Sinon, la carte d'interface réseau risque de ne pas fonctionner correctement.

Remplacer le ventilateur du système

Le DiskStation émet un bip si l'un des ventilateurs du système ne fonctionne pas. Suivez les étapes ci-dessous pour remplacer le ventilateur défectueux avec un ventilateur correct.

Pour remplacer le ventilateur du système :

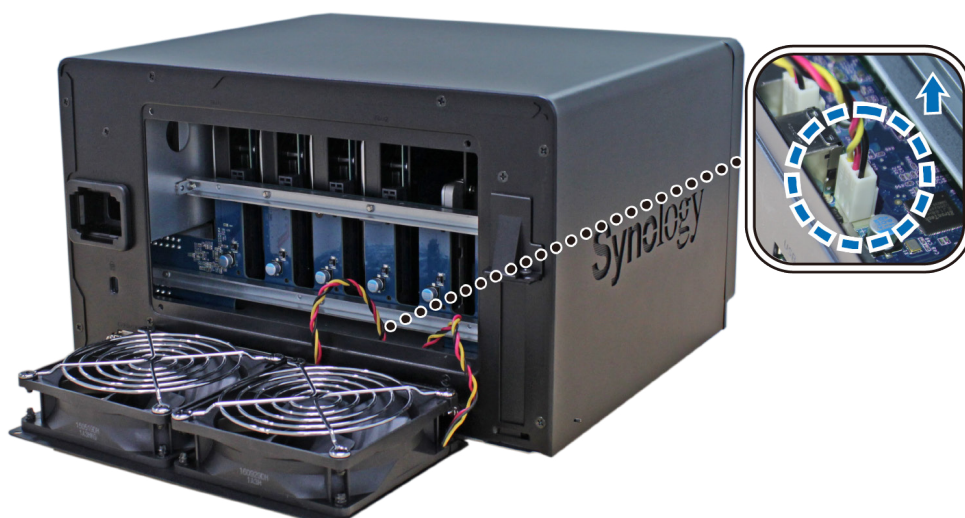
- 1 Mettez hors tension le DiskStation et débranchez tous les câbles reliés pour prévenir tout dommage éventuel.
- 2 Les ventilateurs sont numérotés comme suit :



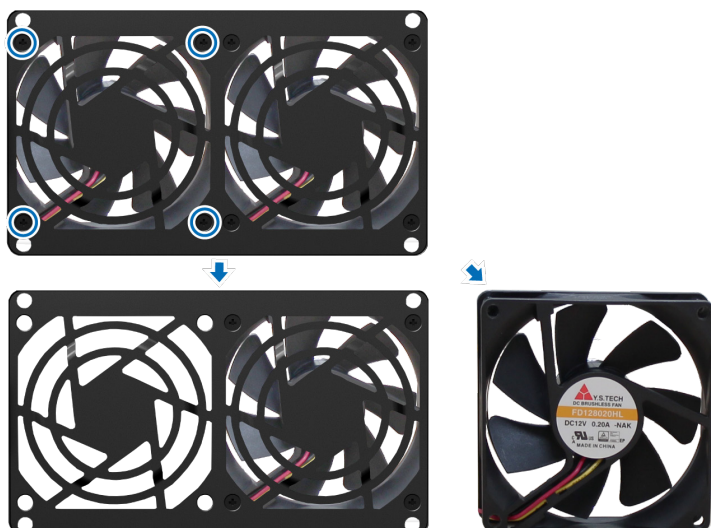
- 3 Retirez les 4 vis qui maintiennent le panneau des ventilateurs.



- 4 Enlevez le ventilateur défectueux :
 - a Retirez le panneau des ventilateurs du DiskStation.
 - b Débranchez les 2 câbles de ventilateur des connecteurs qui se trouvent près de la partie inférieure déprise pour ventilateur, puis enlevez le panneau des ventilateurs.

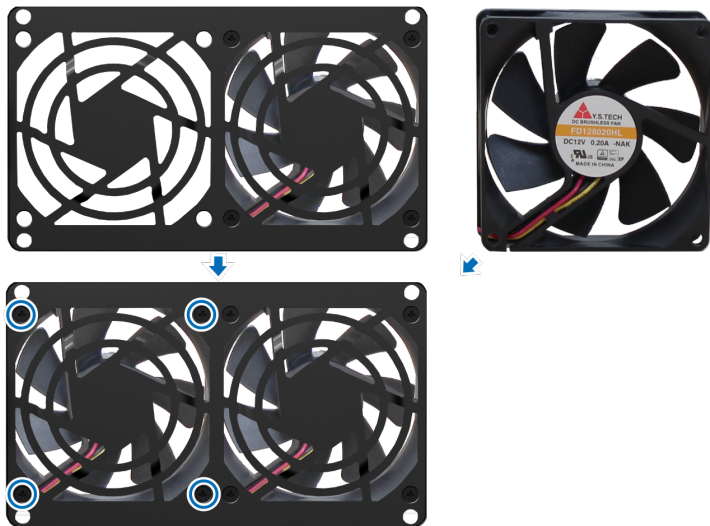


c Enlevez les 4 vis qui maintiennent le ventilateur défectueux et ôtez ce dernier.



5 Installez le nouveau ventilateur :

- a Remplacez le ventilateur défectueux par un ventilateur opérationnel (avec le câble du ventilateur à l'intérieur de ce dernier orienté vers le coin inférieur gauche), puis serrez les 4 vis pour maintenir le nouveau ventilateur.



- b** Branchez les 2 câbles de ventilateur sur les connecteurs qui se trouvent près de la partie inférieure des prises pour ventilateur, puis remettez en place le panneau des ventilateurs.



- 6** Remettez en place les 4 vis que vous avez ôtées à l'étape 3.
- 7** Rebranchez les câbles que vous avez enlevés à l'étape 1, puis appuyez de manière prolongée sur le bouton d'alimentation de votre DiskStation.

Installation de DSM sur le DiskStation

Une fois que l'installation matérielle est terminée, veuillez installer DiskStation Manager (DSM) – un système d'exploitation Web de Synology – sur votre DiskStation.

Installation de DSM avec Web Assistant

Le DiskStation est livré avec un outil intégré appelé **Web Assistant** qui vous aide à télécharger la dernière version de DSM depuis Internet et à l'installer sur le DiskStation. Afin d'utiliser Web Assistant, veuillez suivre les étapes ci-dessous.

- 1 Mettez le DiskStation sous tension.
- 2 Ouvrez un navigateur Web sur un ordinateur situé sur le même réseau que le DiskStation.
- 3 Saisissez l'une des chaînes suivantes dans la barre d'adresse de votre navigateur :
 - a find.synology.com
 - b diskstation:5000
- 4 Web Assistant sera lancé sur votre navigateur Web. Il recherche et trouve votre DiskStation sur le réseau local. Le statut de votre DiskStation devrait être **Non installé**.



- 5 Cliquez sur **Connecter** pour lancer le processus d'installation et suivez les instructions sur l'écran.

Remarque :

1. Le DiskStation doit être connecté à Internet pour installer DSM avec Web Assistant.
2. Navigateurs suggérés : Chrome, Firefox.
3. Le DiskStation et l'ordinateur doivent être tous deux situés sur le même réseau local.

Plus d'informations

Félicitations ! Votre DiskStation est maintenant prêt pour l'action. Pour plus d'informations ou les ressources en ligne sur le DiskStation, visitez www.synology.com.

Caractéristiques

Élément	DS3018xs
Disques durs internes	3,5" / 2,5" SATA x 6
Capacité brute interne maximale	• 60 To (6 disques durs de 10 To) • 300 To avec DX1215 (unité d'extension) x 2
Ports pour périphérique externe	• USB 3.0 x 3 • Port d'expansion x 2
Ports LAN	Gigabit x 4
Emplacement PCIe	Emplacement PCIe x8 (mode x8), pour carte d'extension (optionnelle)
Taille (H x L x P) (mm)	166 x 282 x 243
Poids (kg)	5,2
Clients pris en charge	• Windows 7 et versions ultérieures • Mac OS X 10.10 et versions ultérieures
Systèmes de fichiers	• Interne : Btrfs, EXT4 • Externe : Btrfs, EXT4, EXT3, FAT, NTFS, HFS+, exFAT¹
Types de RAID pris en charge	• Basic • JBOD • RAID 0 • RAID 1 • RAID 5 • RAID 6 • RAID 10 • RAID F1
Certifications d'agences	• FCC classe B • CE classe B • BSMI classe B
Hibernation du disque dur	Oui
Marche/arrêt programmé	Oui
Wake on LAN	Oui
Versions localisées	• English • Deutsch • Français • Italiano • Español • Dansk • Norsk • Svensk • Nederlands • Русский • Polski • Magyar • Português do Brasil • Português Europeu • Türkçe • Český • 日本語 • 한국어 • 繁體中文 • 简体中文
Exigences d'environnement	• Tension de ligne : 100V à 240V CA • Fréquence : 50/60Hz • Température de fonctionnement : De 40 à 104 °F (5 à 40 °C) • Température de stockage : De -5 à 140 °F (-20 à 60 °C) • Humidité relative : 5 % à 95 % HR

Remarque : les caractéristiques du modèle sont sujettes à modifications sans préavis. Veuillez vous reporter à www.synology.com pour les dernières informations.

¹ Il est possible d'activer la prise en charge d'exFAT en achetant et en téléchargeant exFAT Access dans le Centre de paquets.

Tableau des voyants à LED

Voyant à LED	Couleur	État	Description
STATUS	Vert	Statique	Volume normal
	Orange	Clignotant	Volume dégradé / volume planté
			Volume non créé
			DSM non installé
	Éteint		Hibernation du disque dur
ALERT	Orange	Clignotant	Panne du ventilateur / surchauffe
	Éteint		Système normal
Alimentation	Bleu	Statique	Allumé
		Clignotant	Démarrage / arrêt
	Éteint		Arrêté
LAN avant	Vert	Statique	Réseau connecté
		Clignotant	Réseau actif
	Éteint		Pas de réseau
LAN arrière (sur la droite de la prise)	Vert	Statique	Connexion Gigabit
	Orange	Statique	Prêt pour connexion 100 Mbps
	Éteint		10 Mbits/s connecté / Aucun réseau
LAN arrière (sur la gauche de la prise)	Vert	Statique	Réseau connecté
		Clignotant	Réseau actif
	Éteint		Pas de réseau
Indicateur d'état du disque dur (sur le plateau)	Vert	Statique	Disque prêt et inactif
		Clignotant	Accès au disque en cours
	Orange	Statique	Erreur de disque / port désactivé ¹
	Éteint		Pas de disque dur interne

Remarque : les caractéristiques du modèle sont sujettes à modifications sans préavis. Veuillez vous reporter à www.synology.com pour les dernières informations.

¹ Essayez de redémarrer votre DiskStation ou réinsérez le ou les disques durs, puis exécutez l'outil de diagnostic du fabricant du HDD/SSD afin de vérifier l'état du ou des disques. Si vous pouvez vous connecter à DSM, exécutez le test intégré S.M.A.R.T. pour analyser le ou les disques. Si le problème persiste, veuillez contacter le support technique de Synology pour obtenir de l'aide.

SYNOLOGY, INC. CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL

IMPORTANT-LIRE ATTENTIVEMENT : CE CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL ("CLUF") EST UN CONTRAT LÉGAL ENTRE VOUS (UN INDIVIDU OU UNE ENTITÉ LÉGALE) ET SYNOLOGY, INC. (« SYNOLOGY ») POUR LE LOGICIEL SYNOLOGY INSTALLÉ SUR LE PRODUIT SYNOLOGY ACHETÉ PAR VOUS (LE « PRODUIT ») OU TÉLÉCHARGÉ LÉGALEMENT DEPUIS [WWW.SYNOLOGY.COM](http://www.synology.com), OU TOUT AUTRE CANAL FOURNI PAR SYNOLOGY (« LOGICIEL »).

VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ(E) PAR LES TERMES DE CE CLUF EN UTILISANT LES PRODUITS CONTENANT LE LOGICIEL, EN INSTALLANT LE LOGICIEL SUR LES PRODUITS OU L'APPAREIL CONNECTÉ AUX PRODUITS. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CE CLUF, VEUILLEZ NE PAS UTILISER LES PRODUITS CONTENANT LE LOGICIEL OU TÉLÉCHARGER LE LOGICIEL DEPUIS [WWW.SYNOLOGY.COM](http://www.synology.com), OU TOUT AUTRE CANAL FOURNI PAR SYNOLOGY. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVoyer LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Licence Limitée de Logiciel. Soumis aux termes et conditions de ce CLUF, Synology vous octroie une licence personnelle limitée, non exclusive et non transférable pour installer, exécuter et utiliser une copie du Logiciel sur le Produit ou sur votre appareil connecté au Produit seulement dans le cadre de votre autorisation d'utiliser le Produit.

Section 2. Documentation. Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable de copies de toute documentation fournie avec le Logiciel, à condition que lesdites copies soient utilisées dans le contexte interne d'une entreprise et ne soient pas publiées ou distribuées à nouveau (en copie papier ou au format électronique) à l'intention d'un tiers quel qu'il soit.

Section 3. Sauvegarde Vous pouvez créer un nombre raisonnable de copies du Logiciel à des fins d'archivage ou de sauvegarde uniquement.

Section 4. Mises à jour. Tout logiciel qui vous est fourni par Synology ou qui est mis à votre disposition sur le site Web de Synology à l'adresse www.synology.com (« Site Web ») ou tout autre canal fourni par Synology mettant à jour ou complétant le Logiciel d'origine est régi par le présent CLUF, sauf en cas de clauses distinctes pour la licence fournie avec lesdites mises à jour ou compléments, auquel cas, lesdites clauses distinctes prévaudront.

Section 5. Limitations de Licence La licence stipulée dans les Sections 1, 2 et 3 ne s'applique que dans la mesure où vous avez commandé et payé le Produit et déclaré la totalité de vos droits concernant le Logiciel. Synology se réserve tous les droits qui ne vous ont pas été expressément accordés dans le cadre de ce CLUF. Sans pour autant limiter ce qui a été précédemment stipulé, en aucun cas vous ne devrez autoriser ou permettre à un tiers : (a) d'utiliser le Logiciel à d'autres fins que celles en relation avec le Produit; (b) d'accorder une licence, distribuer, louer, prêter, transférer, attribuer ou disposer du Logiciel de toute autre manière; (c) d'effectuer des opérations de rétrotechnique, décompiler, désassembler ou essayer de découvrir le code source de tout secret commercial en rapport avec le Logiciel, excepté et seulement si une telle activité est expressément autorisée par la loi en vigueur indépendamment de cette limitation; (d) d'adapter, modifier, altérer, traduire ou créer des travaux dérivés du Logiciel ; (e) de supprimer, altérer ou rendre illisible toute mention de copyright ou toute autre mention de droit d'auteur figurant sur le Produit ; ou (f) d'entraver ou tenter d'entraver toute méthode employée par Synology pour contrôler l'accès aux composants, fonctionnalités ou fonctions du Produit ou Logiciel. Soumis aux limitations spécifiées dans cette section 5, il ne vous est pas interdit de fournir des services hébergés par un produit Synology à des parties tierces à des fins commerciales.

Section 6. Source Libre. Le Logiciel peut comporter des composants pour lesquels Synology s'est vu accorder une licence de type GNU General Public (« Composants GPL »), actuellement disponible à l'adresse

<http://www.gnu.org/licenses/gpl.html>. Les clauses de la GPL ne régissent que des Composants GPL dans la mesure où le présent CLUF est en contradiction avec les exigences de la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation des composants GPL, et, dans de tels cas, vous acceptez de vous soumettre à la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation desdits composants.

Section 7. Audit. Synology se réserve le droit de contrôler votre conformité aux termes du présent CLUF. Vous acceptez d'accorder à Synology l'accès à vos locaux, équipements, livres, enregistrements et documents, sinon de coopérer raisonnablement avec Synology afin de faciliter un tel audit par Synology ou son agent autorisé par Synology.

Section 8. Propriété. Le Logiciel a valeur de propriété de Synology et de ses concédants de licences et est protégé par copyright et autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Synology ou ses concédants possèdent tous les droits, titres et intérêts relatifs au Logiciel, y compris mais non limité au copyright et à tous les autres droits concernant la propriété intellectuelle.

Section 9. Garantie Limitée. Synology fournit une garantie limitée que le Logiciel sera substantiellement conforme aux éventuelles spécifications publiées par Synology pour le Logiciel, ou d'autre part établies sur le Site web, pour une période requise par votre législation locale. Synology pourra raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux, à la seule discrétion de Synology, pour corriger toute non conformité susmentionnée concernant le Logiciel ou pour remplacer tout Logiciel en non conformité avec la précédente garantie, à condition que vous en fassiez mention par écrit à Synology pendant la période de Garantie. La garantie précédemment mentionnée ne s'applique pas à toute non conformité résultant de : (w) l'utilisation, la reproduction, la distribution ou la divulgation n'entrant pas dans le cadre de conformité du présent CLUF ; (x) toute personnalisation, modification ou autre altération du Logiciel par quiconque hormis Synology ; (y) combinaison du Logiciel avec tout produit, service ou autre éléments fournis par quiconque hormis Synology ; ou (z) votre non conformité avec le présent CLUF.

Section 10. Assistance. Pendant la période spécifiée dans la Section 9, Synology mettra à votre disposition un service d'assistance technique. Après expiration de la période applicable, le support technique pour le Logiciel sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

Section 11. Exclusion de Garanties. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE CI-DESSUS, LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT » ET AVEC TOUS SES DÉFAUTS. SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS DÉCLINENT ICI TOUTES LES AUTRES GARANTIES EXPRESSES, TACITES OU RECONNUES PAR LA LOI OU AUTRE, Y COMPRIS, ET SANS S'Y LIMITER, TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, UN USAGE PRÉCIS OU UN BUT PARTICULIER, DE TITRE ET DE NON VIOLATION, CONCERNANT LE LOGICIEL. SANS

LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, SYNOLOGY NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SERA EXEMPT DE BUGS, D'ERREURS, DE VIRUS OU D'AUTRES DÉFAUTS.

Section 12. Exclusion de Certains Dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES CONCÉDANTS DE LICENCES NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

Section 13. Limitation de Responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES CONCÉDANTS DE LICENCE DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE VOTRE PART POUR LE PRODUIT, QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de garantie, l'exclusion de certains types de dommages et les limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce CLUF, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Section 14. Restrictions en Matière d'Exportation. Vous reconnaissez que le Logiciel est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous reconnaissez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Logiciel, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

Section 15. Résiliation. Sous réserve que Synology ne porte pas atteinte à d'autres droits, Synology peut résilier ce CLUF si vous ne vous engagez pas à respecter les termes et conditions de la présente. Dans ce cas, vous devez cesser d'utiliser le Logiciel et détruire toutes les copies du Logiciel ainsi que tous les composants s'y rapportant.

Section 16. Cession. Vous ne pouvez transférer ou attribuer vos droits mentionnés dans le présent CLUF à un tiers, sauf pour celui pré-installé dans les Produits. Tout

transfert ou attribution violant la précédente restriction sera considéré non avenu.

Section 17. Loi en Vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, le présent CLUF est régi et interprété par les lois de la République Populaire de Chine (République Populaire de Chine ou Taiwan) sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire.

Section 18. Règlement des Différends. Tout différend, controverse ou réclamation découlant ou en relation avec ce CLUF sera réglé exclusivement et au terme d'un arbitrage assuré par trois arbitres neutres conformément aux procédures de la République Populaire de Chine. Loi sur l'Arbitrage et réglementations en vigueur. Dans de tels cas, l'arbitrage sera limité uniquement au différend entre vous et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle partie de celui-ci, ne sera intégré à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage devra se tenir à Taipei, Taiwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage devront être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations devant une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de cette Section 18. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition du présent CLUF en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

Section 19. Frais d'Avocats. Dans le contexte d'un arbitrage, d'une médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par le présent CLUF, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

Section 20. Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de ce CLUF est non valide, illégale, non exutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

Section 21. Intégralité du Contrat Le présent CLUF stipule l'ensemble de l'accord bilatéral qui existe entre Synology et vous pour ce qui concerne le Logiciel et le sujet en question et remplace tout accord écrit ou oral, antérieur ou actuel. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions du présent CLUF ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

SYNOLOGY, INC. GARANTIE LIMITÉE DU PRODUIT

CETTE GARANTIE LIMITÉE (« GARANTIE ») S'APPLIQUE AUX PRODUITS (DÉFINIS CI-APRÈS) DE SYNOLOGY, INC. ET DE SES FILIALES, Y COMPRIS SYNOLOGY AMERICA CORP, (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY »). VOUS ACCEPTEZ ET RECONNAISSEZ ÊTRE SOUMIS AUX TERMES DE CETTE GARANTIE EN OUVRANT L'EMBALLAGE CONTENANT ET/OU EN UTILISANT LE PRODUIT. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE GARANTIE, N'UTILISEZ PAS LE PRODUIT. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVoyer LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Définitions. (a) « Nouveau produit », comprenant : (1) « Produit de catégorie I » fait référence aux modèles de produit Synology RS810+, RS810RP+, RX410, à tous les modèles de la série FS, à tous les modèles DS/RS NAS comportant le suffixe XS+/XS (sauf RS3413xs+) de la série 13 ou des séries ultérieures, à toutes les unités d'expansion DX/RX/RXD comportant au moins 12 baies de disque dur de la série 13 et des séries ultérieures, et aux modules mémoire 10GbE NIC, DDR4-2133 et DDR3-1600. (2) « Produit de catégorie II » fait référence aux modèles de produit Synology RS3413xs+, RS3412xs, RS3412RPxs, RS3411xs, RS3411RPxs, RS2211+, RS2211RP+, RS411, RS409RP+, RS409+, RS409, RS408-RP, RS408, RS407, DS3612xs, DS3611xs, DS2411+, DS1511+, DS1010+, DS509+, DS508, EDS14, RX1211, RX1211RP, RX4, DX1211, DX510, DX5, NVR216, VS360HD, VS240HD et à tous les autres modules mémoire ne figurant pas dans la catégorie I. (3) « Produits de catégorie III » fait référence aux modèles de produits Synology qui s'utilisent avec les caractéristiques suivante : les modèles DS NAS sans le suffixe XS+/XS et avec 5 baies de disque dur de la série 12 ou des séries ultérieures, tous les modèles RS NAS sans le suffixe XS+/XS de la série 12 ou des séries ultérieures, et toutes les unités d'expansion DX/RX avec 4 ou 5 baies de disque dur de la série 12 ou des séries ultérieures. (4) « Produits de catégorie IV » fait référence à tous les autres modèles de produits Synology achetés par le Client après le 1er mars 2008. (5) « Produits de catégorie V » fait référence à tous les autres modèles de produits Synology achetés par le Client avant le 29 février 2008. (b) « Produit rénové » fait référence à tous les produits Synology qui ont été rénovés et vendus directement par Synology via la boutique en ligne, à l'exception de ceux qui sont vendus par un distributeur ou revendeur agréé Synology. (c) « Client » fait référence à la personne ou entité originale qui achète le produit auprès de Synology ou d'un distributeur ou d'un revendeur Synology. (d) « Boutique en ligne » désigne la boutique en ligne exploitée par Synology ou les sociétés affiliées à Synology. (e) « Produit » fait référence à un nouveau produit ou un produit rénové et tout matériel incorporé dans le Produit par Synology et accompagnant la documentation. (f) « Logiciel » fait référence au logiciel propriétaire de Synology qui accompagne le Produit lorsque celui-ci est acheté par un Client, téléchargé par un Client sur le Site Web ou préinstallé par Synology sur le Produit et il comprend tout firmware, support associé, images, animations, vidéo, audio, texte et applets intégrés au logiciel ou au Produit et toute mise à jour ou mise à niveau dudit logiciel. (g) « Période de garantie » désigne la période commençant à la date où le produit a été acheté par le Client et se terminant (1) cinq années après ladite date pour les Produits de Catégorie I ; (2) deux ans après ladite date pour les Produits de Catégorie I et II ; ou (3) trois ans après ladite date pour les Produits de Catégorie IV ; ou (4) un an après ladite date pour les Produits de Catégorie V ; ou (5) 90 jours après ladite date pour les Produits rénovés, excepté pour ceux qui sont vendus « en l'état » ou « sans garantie » sur la boutique en ligne. (h) « Site Web » fait référence au site Web de Synology qui se trouve à l'adresse www.synology.com.

Section 2. Garantie limitée et solutions

2.1 Garantie limitée. Comme énoncé dans la Section 2.6, Synology garantit au Client que chacun de ses Produits (a) sera exempt de défauts matériels ou malfaçons et (b) présentera les performances conformes aux spécifications du Produit publiées par Synology, dans le cadre d'une utilisation normale et pendant la Période de Garantie. Synology offre une garantie pour le Logiciel, comme stipulé dans le contrat de licence utilisateur final accompagnant le Produit, le cas échéant. Synology ne fournit pas de garantie aux Produits rénovés vendus « en l'état » ou « sans garantie » sur la boutique en ligne.

2.2 Recours exclusif. Si le Client fait état d'une non-conformité avec toute garantie stipulée dans la Section 2.1 pendant la Période de Garantie applicable par les moyens stipulés ci-après, alors, après vérification de ladite non-conformité par Synology, Synology pourra : (a) avoir recours à des moyens commerciaux raisonnables pour réparer le Produit, ou (b) remplacer le Produit ou partie du Produit non conforme en question sur retour du Produit complet comme stipulé dans la Section 2.3. Les mentions précédentes stipulent la responsabilité totale de Synology et l'unique et exclusif recours du Client en cas de rupture de la garantie selon les dispositions de la Section 2.1 ou tout autre défaut ou défaillance du Produit. Le Client aidera Synology à diagnostiquer et valider la non-conformité du Produit dans la mesure du possible. La garantie stipulée dans la Section 2.1 n'inclut pas : (1) toute garantie en relation avec le Logiciel ; (2) installation ou démontage physique du Produit sur le site du Client ; (3) visites sur le site du Client ; (4) travail nécessaire pour réparer ou remplacer effectivement des parties défectueuses en dehors des horaires de travail normaux de Synology ou de ses fournisseurs de services sous contrat, excluant les week-ends et congés des fournisseurs ; (5) tout travail avec l'équipement ou le logiciel d'un tiers ; (6) toute garantie pour le disque dur si installé par le Client ou par un tiers ; ou (7) toute garantie ou compatibilité avec le disque dur.

2.3 Renvoi. Tout produit renvoyé par le Client dans le cadre de la Section 2.2 doit se voir attribué un numéro d'Autorisation de retour de marchandise (« RMA ») par Synology avant l'expédition selon les procédures RMA actuelles propres à Synology. Le Client peut prendre contact avec tout distributeur ou revendeur agréé de Synology ou avec le Support technique de Synology pour obtenir une assistance dans l'obtention d'un RMA, et doit fournir une preuve d'achat ainsi qu'un numéro de série pour le produit afin d'obtenir ladite assistance. Pour les réclamations de garantie, le Client doit retourner le Produit complet à Synology en accord avec la présente Section 2.3 afin de pouvoir bénéficier de cette Garantie. Tout Produit retourné sans numéro RMA, ou tout Produit qui a été désassemblé (excepté sous la direction de Synology) sera refusé et renvoyé au Client, aux frais du Client. Tout produit s'étant vu attribuer un numéro RMA doit être retourné dans le même état que celui dans lequel il a été reçu de Synology, à l'adresse indiquée par Synology, avec frais de transport prépayés, dans un emballage suffisant pour protéger le contenu en question et comportant le numéro RMA affiché en évidence à l'extérieur de l'emballage. Le Client est responsable de l'assurance et du risque de perte liés aux

articles retournés jusqu'à ce qu'ils aient bien été réceptionnés par Synology. Un produit expédié avec un numéro RMA doit être retourné sous quinze (15) jours après émission du numéro RMA applicable.

2.4 Remplacement par Synology. Si Synology décide de remplacer un Produit couvert par la présente Garantie stipulée dans la Section 2.1, alors Synology expédiera un Produit de remplacement aux frais de Synology par une méthode d'expédition choisie par Synology, après réception du Produit non conforme retourné conformément à la Section 2.3 et après vérification de la part de Synology que le Produit n'est pas conforme à la garantie. Dans certains pays, Synology peut, à son entière discrétion, appliquer le Service de remplacement de Synology pour certains Produits, en vertu duquel Synology expédiera un Produit de remplacement au Client avant la réception du Produit non conforme retourné par le Client (« Service de remplacement de Synology »).

2.5 Support technique. Pendant la Période de Garantie, Synology mettra à la disposition du Client un service d'assistance technique. Après expiration de la Période de Garantie applicable, le support technique pour le Produit sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

2.6 Exclusions. Les garanties précédentes et obligations de garantie ne s'appliquent à aucun produit qui (a) a été installé ou utilisé d'une manière non spécifiée ou décrite dans les spécifications du Produit ; (b) a été réparé, modifié ou altéré par quiconque en dehors de Synology ou de ses agents et représentants ; (c) a été utilisé de manière inappropriée, utilisé de manière abusive ou a été endommagé ; (d) a été utilisé avec des éléments n'ayant pas été fournis par Synology en dehors du matériel et logiciel(s) pour lesquels le Produit a été conçu ; ou encore (e) qui n'est pas en conformité avec les spécifications du Produit, ladite non conformité étant attribuée à des causes n'étant pas du ressort ou sous le contrôle de Synology. Par ailleurs, les précédentes garanties seront considérées comme non avenues si (1) le Client désassemble le Produit, sauf autorisation de Synology ; (2) le Client ne parvient pas à mettre en œuvre tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition du Client par Synology ; ou si (3) le Client met en œuvre, installe ou utilise tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition par un tiers. La garantie stipulée dans la Section 2.1 prendra fin sur vente ou échange du Produit à un tiers par le Client.

2.7 Exclusion de garanties. LES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY ET LES RECOURS DU CLIENT STIPULÉS DANS CETTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET SUBSTITUTIFS, ET PAR LA PRÉSENTE, LE CLIENT ABANDONNE, DÉCHARGE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY, ET TOUS LES AUTRES DROITS, RÉCLAMATIONS ET RECOURS DU CLIENT CONTRE SYNOLOGY, EXPRES OU IMPLICITES, DÉCOULANT DE LA LOI OU DU PRODUIT, DE LA DOCUMENTATION OU DU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT OU DE TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE FOURNI SOUS CETTE GARANTIE, NOTAMMENT, SANS LIMITATIONS : (A) UNE GARANTIE IMPLICITE COMMERCIALE OU EN ADÉQUATION AVEC UNE FIN OU UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ; (B) UNE GARANTIE IMPLICITE DÉCOULANT DU CADRE DE L'EXÉCUTION, DE LA CONDUITE HABITUELLE OU DE L'USAGE COMMERCIAL ; (C) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UNE TRANSGRESSION OU UNE MALVERSATION ; OU (D) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UN DOMMAGE (QU'IL DÉPENDE D'UNE NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE, DE LA RESPONSABILITÉ DU PRODUIT OU AUTRE HYPOTHÈSE). SYNOLOGY NE GARANTIT PAS ET

EXCLUT SPÉCIFIQUEMENT QUE LES DONNÉES OU INFORMATIONS STOCKÉES SUR LES PRODUITS SYNOLOGY SERONT TOUJOURS EN SÉCURITÉ ET SANS RISQUES DE PERTES DE DONNÉES. SYNOLOGY RECOMMANDE QUE LE CLIENT PRENNE LES MESURES APPROPRIÉES POUR SAUVEGARDER LES DONNÉES STOCKÉES SUR LE PRODUIT. CERTAINS ÉTATS NE PERMETTENT PAS DE LIMITATION SUR LES GARANTIES IMPLICITES, AUSSI LES LIMITES SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

Section 3. Limitations de Responsabilité

3.1 Force Majeure. Synology ne sera pas tenu responsable ou considéré comme étant en violation ou en faute sous cette garantie pour tout retard ou manquement vis-à-vis de cette garantie pour toute cause ou état raisonnablement hors de contrôle (incluant, mais ne se limitant pas aux actes ou manquements de la part du Client).

3.2 Exclusion de certains types de dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES FOURNISSEURS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU SIMILAIRE (NOTAMMENT, SANS LIMITATIONS, LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ACTIVITÉ) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI QUE TOUT BIEN OU SERVICE FOURNI SOUMIS À CETTE GARANTIE, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, PAR UN DOMMAGE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA RESPONSABILITÉ CIVILE OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

3.3 Limites de responsabilité LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES FOURNISSEURS DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI QUE TOUT BIEN OU SERVICE FOURNI SOUMIS À CETTE GARANTIE SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE LA PART DU CLIENT POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion précédente de certains types de dommages et limitations de responsabilités s'appliquera dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains États/juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce Produit, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer au Client.

Section 4. Divers

4.1 Droits propriétaires. Le Produit ainsi que tout Logiciel et documentation l'accompagnant fournis avec le Produit incluent des droits propriétaires et intellectuels de Synology et de ses concédants de licences et fournisseurs tiers. Synology détient et se réserve tous les droits et intérêts sur les droits de propriété intellectuelle du Produit, et aucun titre ni propriété d'un quelconque droit de propriété intellectuelle vis-à-vis du Produit, de toute documentation ou logiciel l'accompagnant et tout autre bien fourni soumis à cette Garantie n'est transféré au Client aux termes de cette Garantie. Le Client (a) respectera les termes et conditions du contrat de licence utilisateur final Synology accompagnant tout Logiciel fourni par Synology ou par un distributeur ou revendeur Synology agréé ; et (b) ne tentera pas d'effectuer des opérations de rétrotechnique sur le

Produit ou composant en question ou accompagnant le Logiciel ou sinon faire des malversations, entraver ou violer tout droit de propriété intellectuelle de Synology.

4.2 Attribution. Le Client ne transférera aucun de ses droits aux termes de cette garantie directement, par le biais de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de Synology.

4.3 Aucune clause supplémentaire. Sauf permission expresse par cette Garantie, aucune des parties ne sera soumise et chaque partie objecte spécifiquement à des termes, conditions ou autres dispositions entrant en contradiction avec les dispositions de cette Garantie octroyée par l'autre partie dans toute commande, réception, acceptation, confirmation, correspondance ou autrement, sauf si chaque partie donne spécifiquement son accord pour ladite disposition par écrit. Par ailleurs, si la présente Garantie entre en contradiction avec des termes ou conditions ou tout autre contrat auquel les parties sont soumises vis-à-vis du Produit, alors, cette Garantie prévaudra sauf contrat faisant spécifiquement mention des sections de cette Garantie qu'il remplace.

4.4 Loi en vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, la présente Garantie est régie par les lois de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique, sans considération de tout principe de conflit de lois contraire. La convention des Nations unies de 1980 portant sur les contrats relatifs au commerce international de biens ou toute autre loi succédant n'est pas applicable.

4.5 Résolution des litiges. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Logiciel ou services fournis par Synology, concernant le Produit ou la relation existant entre les Clients résidant au États-Unis et Synology sera résolu exclusivement et de manière définitive au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association, sous réserve des dispositions mentionnées ci-après. L'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et sera limité uniquement au différend entre le Client et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle partie de celui-ci, ne sera intégré à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage doit se tenir à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne selon ce que l'arbitre aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur devra récupérer tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage payés par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocable pour les

parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quelle cour de juridiction compétente. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de cette Section 4.5. Pour les Clients ne résidant pas aux États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation énoncés dans cette section devra être résolu au terme d'un arbitrage mené par trois arbitres neutres en accord avec les procédures de la loi d'arbitrage R.O.C. Loi sur l'Arbitrage et réglementations en vigueur. L'arbitrage devra se tenir à Taipei, Taiwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage devront être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition de la présente Garantie en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

4.6 Frais d'avocats. Dans le cadre d'un arbitrage, d'une médiation ou de tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par la présente Garantie, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

4.7 Restrictions en matière d'exportation. Vous reconnaissez que le Produit est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous respecterez toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Produit, y compris et sans s'y limiter, la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

4.8 Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée détermine qu'une des dispositions de cette Garantie est non valide, illégale, non applicable, les clauses restantes demeureront pleinement en vigueur applicables.

4.9 Accord bilatéral parfait. La présente Garantie constitue la totalité du contrat et remplace tout contrat préalable entre Synology et le Client, en rapport avec le sujet en question. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions de la présente Garantie ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

FCC Declaration of Conformity

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.